

## Contrat de professionnalisation

# Une alternance dynamisante pour le jeune et l'entreprise

**En première année de BTS Négociation relation client, Arnaud décroche un emploi en contrat de professionnalisation chez Télex Hélio.**

**Dominique Lombardini, Carif-Oref**

**E**ntreprise familiale mancelle créée en 1968, Télex Hélio compte neuf salariés. Elle est spécialisée en reprographie numérique, dont la reproduction de plans et la distribution de matériels de reprographie. Tendence oblige, la diversification de supports demeure un objectif permanent au sein de cette PME. Impression sur vêtements, broderie, tapis de jeu et papier peint personnalisés, impression de photos sur toile canevas (toile de peintre), l'acquisition des dernières technologies lui permet de suivre l'évolution des goûts des clients.



**Je découvre vraiment le quotidien de commercial grâce à la formation en alternance.**

L'embauche d'Arnaud, 22 ans, en contrat de professionnalisation pour deux ans, est une première pour l'entreprise. « Sans l'appui de l'Agefos PME, explique Sabine Charles, assistante de direction, nous n'aurions jamais pensé au contrat de professionnalisation. Nous ne pouvions pas financièrement embaucher une nouvelle personne en contrat à durée indéterminée, mais nous avons pourtant besoin d'un renfort de personnel ».

Afin de faciliter la mise en place du contrat de professionnalisation, Nadine Batard, conseillère Agefos PME, présélectionne les centres de formation, définit avec l'entreprise la fiche de poste et le profil recherché. En accord avec Télex Hélio, Agefos PME dépose une offre auprès de Pôle emploi et met en relation l'entreprise avec trois centres de formation. Trois candidats sont mis en concurrence. L'arrivée de nouvelles machines, des départs en retraite, la nécessité de développer des compétences en management, autant de facteurs qui amènent Laurent Deshayes, gérant de Télex Hélio, à recruter Arnaud: « Nous devons nous tenir au courant et suivre les nouveautés, tout en gardant notre image de qualité, tant au

niveau des produits que du respect des délais, avec Arnaud, c'est un salarié de plus, jeune de surcroît, dans l'entreprise ».

À son arrivée, en octobre 2010, Arnaud se forme pendant un mois sur les différentes machines, puis le deuxième mois, il commence prospection et suivi clientèle, respectivement avec Laurent Deshayes et Sabine Charles. « Le centre de formation, Écofac, me permet d'acquérir les techniques de vente, et au sein de l'entreprise, je peux mettre en pratique ce que j'apprends, souligne Arnaud. En fait, je découvre vraiment le quotidien de commercial grâce à la formation en alternance, avec deux jours en centre de formation



et trois jours en l'entreprise ». Sa matinée est plutôt réservée à la prospection téléphonique, aux devis et l'après-midi, aux déplacements chez les clients. Sabine Charles est sa tutrice. Une formation de tuteur de trois jours, financée par l'Agefos PME, l'a confortée dans son rôle auprès du jeune: la mise en confiance, l'écoute, le recadrage si besoin et la transmission des savoirs: « Bien sûr, il faut consacrer beaucoup de temps au début, transmettre l'esprit de l'entreprise. Mais, Arnaud amène ses idées et ses connaissances acquises au centre de formation. Sa jeunesse et sa motivation sont des atouts dynamisants ».

Côté salarié, comme côté entreprise, le contrat de professionnalisation permet un enrichissement réciproque: une mise en pratique pour le jeune salarié des acquis théoriques de la formation et un apport d'idées nouvelles et un vent de jeunesse pour l'entreprise. En intégrant ce jeune en contrat de professionnalisation, Télex Hélio mise sur l'avenir. ●



Arnaud en contrat de professionnalisation.

## Le contrat de professionnalisation

### Synthèse

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle. Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic selon leur âge et leur niveau de formation, les salariés âgés de 26 ans et plus perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel. Ce contrat ouvre droit pour l'employeur, pour certaines embauches et dans certaines limites, à une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale. Ce dispositif a été ouvert à de nouvelles catégories de bénéficiaires par la loi du 24 novembre 2009.

Les employeurs qui embauchent et forment un demandeur d'emploi, âgé de 26 ans et plus, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide spécifique.

Consulter la fiche du Ministère sur [www.travail-emploi-sante.gouv.fr](http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr)

## Se former en alternance

### Guide



Destiné aux personnes désireuses de s'engager dans un dispositif d'alternance: contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation, ce guide répond à leurs questions: en quoi consiste l'apprentissage? comment trouver un employeur? quelle est la durée de formation en CFA? à qui est destiné le contrat de professionnalisation? Il offre une présentation détaillée des règles applicables à chacun des contrats d'alternance.

Ministère Travail Relations sociales Famille Solidarité Ville/Ministère Économie Finances Emploi - Paris: la documentation française, 2009. – (Les indispensables jeunes). - 116 p.

Ouvrage empruntable au centre de ressources du Carif-Oref: 02 40 20 40 16, [doc@cariforef-pdl.org](mailto:doc@cariforef-pdl.org)

## www.contrats-alternance.gouv.fr

### Site



Le site propose les descriptifs du contrat de professionnalisation, ainsi que celui du contrat d'apprentissage.

Il est doté d'un formulaire de recherche de contrat, qui permet un accès direct aux offres d'emploi, dans le secteur et la région souhaités.

Déborah Marchand,  
Carif-Oref